



**Syndicat national
Pénitentiaire des
Surveillant(e)s - C.E.A.**

DECLARATION LIMINAIRE du CSA AP du 30 avril 2025

Monsieur Le Président du CSA-AP, Mesdames et Messieurs les Membres du CSA-AP,

Depuis le 14 avril 2025, notre profession subit des attaques révoltantes et inacceptables, sans précédent dans l'histoire de la pénitencière. Nous pouvons même affirmer que nous sommes confrontés à des actes de guerre ! Les personnels et les élèves de l'ENAP ont été les premiers frappés par ces actions injustes et intolérables, puis s'en sont suivies des attaques coordonnées, planifiées et violentes sur des établissements pénitentiaires, visant à déstabiliser notre institution. Pire encore, s'est organisée une traque des personnels ayant pour seul objectif de les intimider en allant s'attaquer à leurs biens jusqu'à leur propre domicile.

Malheureusement, tout cela a un début ! Le drame survenu à Incarville le 14 mai dernier, ainsi que d'autres événements récents, sont bien le symptôme d'un système pénitentiaire en tension extrême sur bien des niveaux. Ces agressions, ces attaques ne sont pas de simples faits divers : elles résultent de la démobilisation progressive de l'État envers les prisons depuis plusieurs décennies, ce qui laisse les agents dans un contexte de violence, de sous-effectif chronique aggravé, de surpopulation carcérale qui atteint mois après mois de nouveaux records, et qui va encore s'accroître. C'est tout un modèle pénitentiaire qui est en passe de vaciller.

Le lendemain du drame d'Incarville, tous ici présents, nous nous étions promis qu'il y aurait une pénitencière d'**AVANT** et une pénitencière d'**APRES**. Le SPS-CEA profite que nous soyons enfin tous réunis depuis les faits violents qui se sont déroulés ces 2 dernières semaines pour pousser « un coup de gueule ». Cela fait exactement 16 jours que les surveillantes subissent ces attaques, et, malheureusement depuis 16 jours, pas la moindre réunion ou concertation commune entre le Ministère, l'Administration Pénitentiaire et l'ensemble des organisations syndicales représentatives pour s'orienter vers une réflexion globale sur un protocole de sécurité envers les agents hors de leur établissement. Car aujourd'hui le vrai sujet, c'est bien celui-là :

GARANTIR LA SECURITÉ DES AGENTS HORS ÉTABLISSEMENT

Le SPS-CEA pose la question : qu'a t'il été fait, à ce jour, pour la sécurité des surveillants, hormis réactualiser une note dans laquelle est stipulée que les agents ne doivent pas sortir de l'établissement en uniforme ? Alors que paradoxalement, laisser un agent aller seul installer un bracelet électronique ne semble pas poser de problème ! Ni d'ailleurs, organiser, dans ce contexte actuel, des cérémonies d'assermentation en demandant aux agents de se rendre au tribunal en uniforme.

Pour le SPS-CEA, il est plus que temps et d'une urgence capitale que tous ensemble nous nous retrouvions autour d'une table, afin de s'interroger et de répondre à des sujets capitaux pour la garantie de la sécurité du personnel hors établissement.

.../...

Parmi ces sujets, le SPS-CEA vous dresse ici quelques pistes de réflexion :

- Présence militaire opérationnelle et visible de jour comme de nuit, sur le modèle de l'opération sentinelle pour venir en soutien (le SPS en avait déjà fait la demande par courrier le 16/04/2025) ;
- Généralisation des clôtures de sécurité pénitentiaires, accompagnées d'un éclairage renforcé ;
- Modernisation des systèmes de surveillance : caméras thermiques, drones nocturnes, capteurs de présence, intelligence artificielle appliquée à la vidéo protection ;
- Généralisation des parkings sécurisés, clôturés et placés sous surveillance vidéo ;
- Création de zones de sécurité renforcées autour des établissements (zones rouges), avec contrôle systématique des accès et élargissement du périmètre d'action des ELSP ;
- Intégration effective des organisations syndicales dans les Comités Régionaux et Nationaux de sécurité ;
- Mise en place d'un protocole de protection policière ou extension des prérogatives des ERIS pour assurer la sécurité des agents menacés ;
- Possibilité de port d'arme en dehors du temps de travail (demande formulée le 15/04/2025) ;
- Habilitation des agents en qualité d'APJ ou d'OPJ, assortie d'un pouvoir de timbre-amende ;
- Extension du périmètre sécurisé relevant des ELSP et mise en place de roulements jour/nuit pour les équipes ELSP ;
- Ouverture d'une réflexion sur une Police pénitentiaire ou sur une éventuelle fusion avec la Police nationale, dans une logique de mutualisation des moyens et d'optimisation des effectifs ;
- Instauration d'une prime de risque ;
- Création de logements destinés aux personnels, à l'instar du modèle appliqué depuis longtemps à la Gendarmerie Nationale ; ceux-ci devraient être intégrés aux projets immobiliers prévus dans les prochaines lois de programmation.

Comme vous pouvez le constater, les sujets sont nombreux, les interrogations aussi ! tout autant que les **inquiétudes des personnels**.

Certes les établissements sont aujourd'hui en grande partie sécurisés, mais pas les personnels à l'extérieur !

C'est pourquoi le SPS-CEA le réaffirme ici, il est capital qu'une rencontre de travail ait lieu en urgence avec tous les acteurs de notre profession. L'unité, la solidarité doivent primer. Le SPS-CEA demande solennellement d'organiser au plus vite cette réunion afin d'aborder ces sujets pour une garantie de sécurité maximum du personnel de surveillance.

Si effectivement, nous pouvons nous réjouir des arrestations opérées le 28 avril 2025, n'en reste pas moins que le Danger reste toujours bien présent.

Il faut réagir MAINTENANT ! Avant qu'un nouveau drame ne se produise tel que celui du péage d'Incarville ! Avant que le pire n'arrive lors d'attaques ciblées et extrêmement violentes où nos collègues peuvent directement être gravement blessés, voire tués ! Il y va de notre responsabilité.